

# Un engagement commun pour des objectifs partagés

En signant la charte « Agir ensemble pour les rapaces », vous bénéficiez d'un programme spécifique comprenant la mise à disposition d'outils d'animation et l'accompagnement par des associations naturalistes. Vous rejoignez un réseau d'acteurs de la région Midi-Pyrénées qui agissent pour mieux connaître les diverses espèces de rapaces diurnes et nocturnes qui nichent dans notre région et œuvrent en faveur de leur préservation.

Les associations de protection de la nature partenaires de l'opération « Agir ensemble pour les rapaces » cosignent la Charte et s'engagent avec vous, acteur local désireux de s'impliquer dans la préservation des rapaces.

## Vous êtes un acteur du territoire...

En signant cette charte, vous reconnaissez l'importance de :

- **Protéger** les rapaces sur leur territoire
- **Préserver** les milieux naturels nécessaires à leur reproduction, alimentation et tranquillité
- **Développer** la sensibilité des citoyens vis à vis de ces espèces
- **Promouvoir** les actions réalisées en faveur de rapaces

Vous souhaitez mettre en œuvre une (ou plusieurs) actions...

- » Cette action peut porter sur une espèce, un groupe d'espèces ou encore leurs habitats.
- » L'action s'attachera à cibler un enjeu prioritaire lié à la préservation d'une ou plusieurs espèces de rapaces du territoire.
- » L'action sera réalisée durant l'année de signature de la charte.
- » Les moyens techniques et financiers ainsi que la communication liée à sa mise en œuvre sont pris en charge par votre structure.

## Nos associations vous accompagnent et s'engagent à :

- **Mettre à votre disposition** des outils créés pour ce programme (ainsi que tout autre support existant utile en fonction de l'action engagée).
- **Fournir des conseils de naturalistes ornithologues** de terrain sur les actions définies en commun.
- **Aider à la réalisation d'animations locales** (soirées débats, conférences, diaporama, balades naturalistes, ateliers pédagogiques etc.) définies en commun.

Les outils mis à disposition dans le cadre du programme sont :

- **Une exposition de 16 panneaux** autoportés présentant toutes les espèces de rapaces nicheurs de Midi-Pyrénées ainsi que des éléments sur les menaces et actions existantes. Richement illustrés et proposant un contenu original propre au contexte régional, ces panneaux constituent des supports de choix pour la sensibilisation d'un large public à la connaissance du patrimoine naturel local.
- **Un livret** présentant les milieux de vie des rapaces, les menaces existantes ainsi que des pistes d'actions, se basant sur des exemples locaux précis, permettant à chacun de trouver des réponses concrètes et des modalités d'intervention en faveur des rapaces.
- De plus, les signataires de la Charte intégreront le réseau « Agir ensemble pour les rapaces » et pourront ainsi bénéficier **des retours d'expériences** réalisées sur d'autres territoires.



## Vous vous engagez à réaliser la ou les action(s) suivante(s) :

Action (s) : Préservation d'un bois (7 Ha) au cœur d'une zone de culture et d'habitations + sensibilisation du public aux liens entre agriculture traditionnelle et préservation de la biodiversité.

Espèce(s) de rapace(s) concernée(s) : Buse variable (*Buteo buteo*); Epervier d'Europe (*Accipiter nisus*); Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*), potentialité pour la Chevêche d'Athènes (*Athene noctua*) et le Hibou moyen-duc (*Asio otus*)

Danger / Menace : Exploitation du bois, mitage urbain, dérangements par surfréquentation

Localisation (ajouter carte si nécessaire) : Bois sur l'exploitation située à Fontenilles, chemin Garousset (cf carte jointe)

Période prévue pour la réalisation : Dès signature pour la protection du bois. Suivi à réaliser dès le printemps 2014 pour les rapaces nicheurs

Descriptif simple de la ou des action(s) :

> Le propriétaire, M. Kirchner, s'engage sur la préservation d'un espace boisé pouvant accueillir plusieurs espèces de rapaces nicheurs. Afin de garantir leur tranquillité, aucune utilisation de l'espace boisé (coupe, travaux forestier, etc.) n'aura lieu entre le 1er mars et le 15 septembre de chaque année.

L'association Nature Midi-Pyrénées assurera un inventaire précis et un suivi des éventuels nicheurs afin de mesurer les effets de cette protection.

De plus, une réflexion sera menée sur les cheminements présents dans le bois afin d'évaluer si leur fréquentation impacte sur la présence des rapaces. En cas de dérangement avéré, une action sera engagée pour redéfinir les cheminements.

Une attention particulière sera portée aux rapaces nocturnes afin de mesurer les opportunités de nidification et, éventuellement, soutenir celle-ci par la préservation pérenne des sites et/ou l'installation de nichoirs spécifiques.

Une affiche de sensibilisation (réalisée) présentant les espèces observables sur l'exploitation sera réalisée par Nature Midi-Pyrénées en lien avec M. Kirchner et sera installée dans le local de vente directe de l'exploitation afin de contribuer à la sensibilisation de la clientèle.

Animation(s) locale(s) prévues :

> Balade de découverte des rapaces et de la biodiversité du site lors de la visite de l'exploitation dans le cadre du réseau d'AMAP.  
> Balade grand public d'observation des rapaces et de sensibilisation aux liens entre agriculture et biodiversité au printemps/été 2014 (dates à préciser)

Moyens techniques et ou financiers mis en œuvre :

> Le propriétaire s'engage sur le soutien technique éventuel à des travaux (mise à disposition de site et éventuellement de matériel).  
> Le propriétaire s'engage à signaler la fermeture de chemins et à aider à la fermeture de ceux-ci en cas de nécessité (dérangement avéré d'espèce).

Communication : Articles et communiqués de presse aux médias locaux

Signataires :

Jérôme Calas  
Président de Nature Midi-Pyrénées  
(ou son représentant)

M. Kirchner